

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-02**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement 843-02 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de modifier certaines dispositions liées aux travaux de remblai

Cette démarche d'amendement est initiée afin de modifier certaines dispositions liées aux travaux de remblai lorsqu'un avis de non-conformité a été émis et est en vigueur par une entité gouvernementale ou par la Ville relativement à des sols contaminés sur un terrain faisant l'objet desdits travaux.

Le présent projet de règlement n'est pas un acte assujéti en vertu de la *Politique de participation publique*.

Description du projet de règlement

Objet du règlement :

- Modifier certaines dispositions liées aux travaux de remblai lorsqu'un avis de non-conformité a été émis et est en vigueur par une entité gouvernementale ou par la Ville relativement à des sols contaminés sur un terrain faisant l'objet desdits travaux

Territoire visé par le présent règlement

L'ensemble du territoire de la Ville.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843-02 aura lieu le **jeudi 26 septembre 2024 à 18 h**, à la **Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service du greffe (hôtel de ville) situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17 SEPTEMBRE 2024.

Me Caroline Dion
Greffière